

Loi C-31 et réfugiés : Attention à la menace des pays « sûrs » !

Alice Herscovitch et Louis-Philippe Jannard, respectivement directrice générale et coordonnateur droits humains du Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal.

Le 28 juin dernier, le projet de loi C-31 visant à réformer le système de protection des réfugiés recevait la sanction royale. Le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal (CCHM) appelle le gouvernement fédéral à appliquer ces nouvelles dispositions avec une prudence extrême, compte tenu des menaces racistes et antisémites qui planent à nouveau sur certains pays d'Europe.

Parmi les mesures mises en place par la nouvelle loi, la création d'une liste de pays d'origine désignés « sûrs » suscite de vives inquiétudes. Avec cette liste, le gouvernement identifiera les pays desquels il juge improbable l'arrivée de réfugiés, entre autres en raison de la présence de régimes démocratiques. Les demandeurs d'asile provenant des pays désignés verront leur demande étudiée dans des délais plus courts, jugés insuffisants, et n'auront pas droit aux procédures d'appel accessibles aux autres demandeurs. Bref, en instaurant un système à deux vitesses, cette mesure restreint la protection offerte aux réfugiés de ces pays.

L'arrivée d'un grand nombre de demandeurs d'asile en provenance de pays d'Europe de l'Est, notamment de Hongrie, est fréquemment citée par le gouvernement pour justifier l'instauration de cette mesure. On met en doute la légitimité de ces demandeurs d'asile, présentés d'emblée comme étant de « faux réfugiés », en invoquant les pratiques démocratiques de leurs pays d'origine.

Le CCHM s'inquiète que l'établissement d'une liste de pays d'origine désignés ne tienne pas compte des pratiques des pays en matière de droits de la personne. Il ne faut surtout pas assumer que la présence d'un gouvernement démocratiquement élu s'accompagne du respect des droits de tous les citoyens. Au contraire, la résurgence de mouvements d'extrême-droite dans plusieurs régions d'Europe s'accompagne de discours et d'actes hostiles à l'encontre de certaines communautés, dont les minorités juives et roms.

À titre d'exemple, différents lieux commémorant l'Holocauste ont récemment été vandalisés en Hongrie, entre autres une statue à la mémoire de Raoul Wallenberg, citoyen honoraire du Canada qui sauva plusieurs milliers de juifs hongrois. Elie Wiesel, lauréat du prix Nobel de la paix et survivant de l'Holocauste, a récemment remis une décoration reçue du gouvernement hongrois en raison de la réhabilitation d'anciens nazis. De surcroît, dans divers pays d'Europe de l'Est, les Roms demeurent la cible d'attaques violentes et parfois fatales menées par des groupes extrémistes rarement inquiétés par les gouvernements en place, mais aussi de pratiques discriminatoires aussi révoltantes que des évictions en plein cœur de l'hiver ou des stérilisations forcées¹. En septembre 2010, un élu hongrois a même suggéré la création de camps destinés à enfermer les Roms, qu'il considère comme une menace à la sécurité publique.

¹ Pour plus d'informations concernant les cas de stérilisation forcée : Commissaire aux droits de l'Homme, Conseil de l'Europe, *Human Rights of Roma and Travellers in Europe*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 2012, pp.93-100.

Avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale, le Canada a fermé ses portes aux Juifs qui tentaient de fuir les horreurs du nazisme. Est-il nécessaire de rappeler qu'en juin 1939 le Canada refusa d'accorder l'asile aux quelque 900 passagers juifs allemands voyageant à bord du MS St-Louis?

En janvier 2011, lors de l'inauguration d'un monument rappelant cet incident, M. Jason Kenney, Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, décrivit avec justesse ces événements comme « une période sombre de l'histoire de notre pays » et s'engageait à reconnaître l'expérience des communautés qui subirent les conséquences parfois funestes de la politique migratoire canadienne.

Au moment de mettre en œuvre la nouvelle loi, notamment lors de la mise sur pied de la liste de pays d'origine désignés, nous espérons que le gouvernement honorera cet engagement ainsi que la tradition canadienne d'ouverture et de solidarité envers les réfugiés, et ce, pour tous les réfugiés.

L'histoire nous renseigne sur les dangers de fermer nos portes aux réfugiés et nous encourage ainsi à demeurer vigilants. Doté d'un mandat d'éducation et de commémoration de l'Holocauste ainsi que de promotion du respect de la diversité, le CCHM se sent obligé de faire connaître ces préoccupations.

Nous attendons donc du gouvernement qu'il tienne non seulement compte de l'histoire de notre pays, mais surtout de la situation de nombreux groupes qui se retrouvent encore aujourd'hui menacés de violences effroyables.